



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE, Mme Zohra OUAGUEF.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRE, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Nicole CHEVALIER, M. Daniel KRUSZKA, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

PROPOSITIONS DE CRÉATIONS ET DE TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS ET DE CRÉATIONS ET DE MODIFICATIONS DE VACATIONS

(N°2022-304)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3121-24 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L.313-1 et suivants ;

Vu le Décret n°88-145 en date du 15/02/1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2018-242 du Conseil départemental « Propositions de créations de vacations » en date du 25 juin 2018 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver les propositions de créations et de transformations d'emplois, et de créations et de modifications de vacations reprises à l'article 2 de la présente délibération.

Article 2 :

Les propositions visées à l'article 1 sont les suivantes :

I) CREATIONS D'EMPLOIS

GROUPES POLITIQUES

GRUPE SOCIALISTE, RÉPUBLICAIN ET CITOYEN

Dans le cadre de l'organisation des groupes politiques et dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée au groupe socialiste, républicain et citoyen, il est sollicité la création d'emploi suivante :

- 1 attaché à temps complet

Cette demande se fait en application de l'article L3121-24 du CGCT et en conformité avec l'article 42 du Règlement Intérieur du Conseil Départemental, qui dispose que chaque groupe d'élus peut disposer de collaborateurs « dont la mission exclusive est de contribuer au bon fonctionnement des groupes d'élus ».

II) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIÈRE

A) LIÉES À L'ORGANISATION DES SERVICES

PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Direction adjointe pilotage et accompagnement

- 1 attaché en 1 administrateur

Service d'appui à la gestion RH

Section gestion administrative

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

PÔLE SOLIDARITÉS

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE L'ARTOIS

Maison de l'autonomie

- 1 rédacteur en 1 cadre A de la filière administrative ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission soutien à l'autonomie.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux.

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE LENS LIEVIN

Site de Bully les Mines

Service social départemental

- 1 conseiller socio-éducatif en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

Site de Lens 1

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

Site de Lens 2

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU MONTREUILLOIS

Maison de l'autonomie

- 1 cadre de santé paramédical en 1 cadre A de la filière administrative ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux

territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission soutien à l'autonomie.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux.

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

DIRECTION DE L'IMMOBILIER

Service études et programmes

Bureau bâtiments

- 1 technicien en 1 ingénieur

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de projet.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques en 1 attaché

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Direction adjointe du développement culturel et du patrimoine

Service du développement culturel

- 1 attaché de conservation du patrimoine en 1 cadre A de la filière administrative ou culturelle

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission culture.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine territoriaux.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

Collège Belrem à Beaurainville

- 1 adjoint technique des établissements d'enseignement en 1 technicien

III) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS GÉNÉRANT UN GAIN DE MASSE SALARIALE

A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

GROUPES POLITIQUES

GRUPE SOCIALISTE, RÉPUBLICAIN ET CITOYEN

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

PÔLE PARTENARIATS ET INGÉNIERIE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU PÔLE PARTENARIATS ET INGÉNIERIE

Mission pilotage administratif et budgétaire

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX

Service de la gestion des transports et du parc de véhicules

Bureau de l'organisation des transports

- 1 agent de maîtrise en 1 adjoint administratif

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Service de la commande publique bâtiments et voirie

Bureau de la commande publique zone littorale

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

PÔLE SOLIDARITÉS

DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTÉ

Service des dynamiques territoriales et stratégies

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

Mission stratégies autonomie

- 1 attaché en 1 assistant socio-éducatif

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU BOULONNAIS

Site de Saint Martin Boulogne

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ D'HÉNIN - CARVIN

Service local inclusion sociale et logement

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU TERNOIS

Service local inclusion sociale et logement

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'AUDOMAROIS

Unité études et ressources

- 1 technicien en 1 rédacteur

IV) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS SANS INCIDENCE FINANCIÈRE

A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Service conception rédaction

- 1 cadre A de la filière administrative ou culturelle en 1 attaché

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de conception-rédaction.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

PÔLE SOLIDARITÉS

DIRECTION DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE

Service des politiques sociales du logement et de l'habitat

Mission des dynamiques logement-habitat

- 1 attaché en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Service des stratégies départementales

- 1 technicien en 1 cadre B de la filière administrative ou technique

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs ou des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de coordinateur de projets de sensibilisation au développement durable.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des rédacteurs ou des techniciens territoriaux.

MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ARRAGEOIS

Unité routes et mobilités

CER de Croisilles

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

V) BESOINS NON PERMANENTS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIÈRE

Recours à des vacataires

PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE

- 3 vacataires maximum par mois pour la période de septembre 2022 à juin 2023 pour des fonctions de médiateur culturel ou d'agent d'accueil.

L'exposition "Migrations : une archéologie des échanges" ouvrira de septembre 2022 à juin 2023. Pendant la durée de cette période et pour sa préparation et tenue, il est nécessaire de recourir à des personnels vacataires pour les missions suivantes : accueil des visiteurs, diffusion de documents de communication (flyers et affiches), mise en œuvre d'animations, d'activités de médiation et de visites guidées. Ces missions pourraient être confiées à des agents vacataires, pour l'accueil de l'exposition pendant toute sa durée ainsi que plus ponctuellement et notamment lors des week-ends de forte affluence, des journées européennes du patrimoine, des journées européennes de l'archéologie et des week-ends festifs.

Est approuvé la proposition de délibérer sur la possibilité d'avoir recours à un maximum de 3 vacataires par mois pour un nombre maximal total mensuel de 200 heures pour des fonctions de médiateur culturel ou d'agent d'accueil au sein de la future exposition.

La rémunération des vacataires sera versée sur la base de 16 euros bruts de l'heure pour les fonctions de médiateur culturel et de 13 euros bruts de l'heure pour les fonctions d'agent d'accueil.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

Dans le cadre de son schéma départemental des enseignements artistiques, le Département mène le dispositif « Orchestre au collège » avec une déclinaison spécifique pour le collège de l'Alloeu à Laventie pour lequel aucun établissement d'enseignement artistique du territoire ne peut intervenir.

Aussi, il est approuvé de pouvoir recourir à des vacataires à hauteur de 100 heures annuelles pour le recrutement d'intervenants assistants spécialisés dans le cadre des actions s'inscrivant dans le cadre « d'Orchestre au collège » durant la période scolaire de septembre 2022 à juin 2023.

La rémunération sera de 21,97 euros bruts de l'heure.

DIRECTION DU CHÂTEAU D'HARDELLOT ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL

**Direction adjointe du château d'Hardelot – centre culturel de l'entente
cordiale**

Modification de la délibération du 25 juin 2018

Lors de la réunion du conseil départemental du 25 juin 2018, il a été délibéré pour avoir recours à 2 vacataires pour des fonctions d'attaché de presse, dont l'un dans le cadre du festival Midsummer et l'autre essentiellement dans le cadre de la promotion des

expositions temporaires du centre culturel de l'entente cordiale – château d'Hardelot, dans la limite de 60 heures par mois maximum par vacataire et sans pouvoir excéder une durée maximale de 360 heures par an et par vacataire.

Afin d'adapter les vacances aux besoins, il est approuvé de modifier la délibération n°2018-242 du Conseil départemental en date du 25 juin 2018 comme suit : « ... et l'autre dans le cadre de la promotion des autres événements du centre culturel... ». Le reste est inchangé.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Ressources Humaines
Bureau Pilotage des effectifs, GPEC, SIRH, annuaire

RAPPORT N°5

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PROPOSITIONS DE CRÉATIONS ET DE TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS ET DE CRÉATIONS ET DE MODIFICATIONS DE VACATIONS

Les propositions de création et de transformations d'emplois et de créations et de modifications de vacations présentées aujourd'hui répondent à la nécessaire adaptation permanente des ressources, et donc de l'organisation de travail des services, pour une meilleure réponse aux usagers, et à l'optimisation de la gestion des emplois et des postes.

Ainsi, je vous propose :

I) CREATIONS D'EMPLOIS

GROUPES POLITIQUES

GRUPE SOCIALISTE, RÉPUBLICAIN ET CITOYEN

Dans le cadre de l'organisation des groupes politiques et dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée au groupe socialiste, républicain et citoyen, il est sollicité la création d'emploi suivante :

- 1 attaché à temps complet

Cette demande se fait en application de l'article L3121-24 du CGCT et en conformité avec l'article 42 du Règlement Intérieur du Conseil Départemental, qui dispose que chaque groupe d'élus peut disposer de collaborateurs « dont la mission exclusive est de contribuer au bon fonctionnement des groupes d'élus ».

II) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIÈRE

A) LIÉES À L'ORGANISATION DES SERVICES

PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Direction adjointe pilotage et accompagnement

- 1 attaché en 1 administrateur

Service d'appui à la gestion RH

Section gestion administrative

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

PÔLE SOLIDARITÉS

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE L'ARTOIS

Maison de l'autonomie

- 1 rédacteur en 1 cadre A de la filière administrative ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission soutien à l'autonomie.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux.

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE LENS LIEVIN

Site de Bully les Mines

Service social départemental

- 1 conseiller socio-éducatif en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

Site de Lens 1

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

Site de Lens 2

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU MONTREUILLOIS

Maison de l'autonomie

- 1 cadre de santé paramédical en 1 cadre A de la filière administrative ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission soutien à l'autonomie.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux.

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

DIRECTION DE L'IMMOBILIER

Service études et programmes

Bureau bâtiments

- 1 technicien en 1 ingénieur

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de projet.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques en 1 attaché

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Direction adjointe du développement culturel et du patrimoine

Service du développement culturel

- 1 attaché de conservation du patrimoine en 1 cadre A de la filière administrative ou culturelle

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission culture.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine territoriaux.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

Collège Belrem à Beaurainville

- 1 adjoint technique des établissements d'enseignement en 1 technicien

III) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS GÉNÉRANT UN GAIN DE MASSE SALARIALE

A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

GROUPES POLITIQUES

GRUPE SOCIALISTE, RÉPUBLICAIN ET CITOYEN

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

PÔLE PARTENARIATS ET INGÉNIERIE

SECRETARIAT GENERAL DU PÔLE PARTENARIATS ET INGÉNIERIE

Mission pilotage administratif et budgétaire

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX

Service de la gestion des transports et du parc de véhicules

Bureau de l'organisation des transports

- 1 agent de maîtrise en 1 adjoint administratif

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Service de la commande publique bâtiments et voirie

Bureau de la commande publique zone littorale

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

PÔLE SOLIDARITÉS

DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTÉ

Service des dynamiques territoriales et stratégies

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

Mission stratégies autonomie

- 1 attaché en 1 assistant socio-éducatif

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU BOULONNAIS

Site de Saint Martin Boulogne

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ D'HÉNIN - CARVIN

Service local inclusion sociale et logement

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU TERNOIS

Service local inclusion sociale et logement

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

**MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL DE L'AUDOMAROIS**

Unité études et ressources

- 1 technicien en 1 rédacteur

IV) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS SANS INCIDENCE FINANCIÈRE

A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Service conception rédaction

- 1 cadre A de la filière administrative ou culturelle en 1 attaché

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de conception-rédaction.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

PÔLE SOLIDARITÉS

DIRECTION DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE

Service des politiques sociales du logement et de l'habitat

Mission des dynamiques logement-habitat

- 1 attaché en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Service des stratégies départementales

- 1 technicien en 1 cadre B de la filière administrative ou technique

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs ou des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de coordinateur de projets de sensibilisation au développement durable.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des rédacteurs ou des techniciens territoriaux.

MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ARRAGEOIS

Unité routes et mobilités

CER de Croisilles

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

V) BESOINS NON PERMANENTS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIÈRE

Recours à des vacances

PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE

- 3 vacataires maximum par mois pour la période de septembre 2022 à juin 2023 pour des fonctions de médiateur culturel ou d'agent d'accueil.

L'exposition "Migrations : une archéologie des échanges" ouvrira de septembre 2022 à juin 2023. Pendant la durée de cette période et pour sa préparation et tenue, il est nécessaire de recourir à des personnels vacataires pour les missions suivantes : accueil des visiteurs, diffusion de documents de communication (flyers et affiches), mise en œuvre d'animations, d'activités de médiation et de visites guidées. Ces missions pourraient être confiées à des agents vacataires, pour l'accueil de l'exposition pendant toute sa durée ainsi que plus ponctuellement et notamment lors des week-ends de forte affluence, des journées européennes du patrimoine, des journées européennes de l'archéologie et des week-ends festifs.

Il est proposé de délibérer sur la possibilité d'avoir recours à un maximum de 3 vacataires par mois pour un nombre maximal total mensuel de 200 heures pour des fonctions de médiateur culturel ou d'agent d'accueil au sein de la future exposition.

La rémunération des vacataires sera versée sur la base de 16 euros bruts de l'heure pour les fonctions de médiateur culturel et de 13 euros bruts de l'heure pour les fonctions d'agent d'accueil.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

Dans le cadre de son schéma départemental des enseignements artistiques, le Département mène le dispositif « Orchestre au collège » avec une déclinaison spécifique pour le collège de l'Alloeu à Laventie pour lequel aucun établissement d'enseignement artistique du territoire ne peut intervenir.

Aussi, il est souhaité pouvoir recourir à des **vacations à hauteur de 100 heures annuelles** pour le recrutement d'intervenants assistants spécialisés dans le cadre des actions s'inscrivant dans le cadre « d'Orchestre au collège » durant la période scolaire de septembre 2022 à juin 2023.

La rémunération sera de 21,97 euros bruts de l'heure.

DIRECTION DU CHÂTEAU D'HARDELLOT ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL

Direction adjointe du château d'Hardelot – centre culturel de l'entente cordiale

Modification de la délibération du 25 juin 2018

Lors de la réunion du conseil départemental du 25 juin 2018, il a été délibéré

pour avoir recours à 2 vacataires pour des fonctions d'attaché de presse, dont l'un dans le cadre du festival Midsummer et l'autre essentiellement dans le cadre de la promotion des expositions temporaires du centre culturel de l'entente cordiale – château d'Hardelot, dans la limite de 60 heures par mois maximum par vacataire et sans pouvoir excéder une durée maximale de 360 heures par an et par vacataire.

Afin d'adapter les vacations aux besoins, il est proposé de modifier ainsi : « ... et l'autre **dans le cadre de la promotion des autres événements** du centre culturel... ». Le reste est inchangé.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, valider les propositions de créations et de transformations d'emplois, et de créations et de modifications de vacations susmentionnées.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY